CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E98684** **VALABLE JUSQU'AU** **03/12/2026**

ÉDITÉ LE 13/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/09/1991

Raison sociale : CHEMI'NETTE

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

RUE DES ALPES
Z.A.
68127 NIEDERHERGHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 91B413

Siret : 383 038 981 00031

Téléphone : 03 89 49 94 76 **Fax :** 03 89 49 95 48

Portable :

Code NACE : 4391B

Responsabilité légale :
HAESSELY ALAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL / PAYAN YVES PRÉSIDENT / EHRHARDT CARMEN DIRECTRICE GENERALE

Numéro caisse de congés payés : 6656 02

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64285929

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64285929

Site Internet : http://www.cheminette.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

E-mail : contact@cheminette.fr

Effectif moyen : 47 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 12 308 867 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	28/11/2022
3143	Fenêtres de toit en pente		25/11/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	7	19/09/2022
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 13/10/2026 15:22

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E98684** **VALABLE JUSQU'AU** **03/12/2026**

ÉDITÉ LE **13/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/09/1991
Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 91B413

Siret : **383 038 981 00031**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 6656 02

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64285929

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64285929

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **CHEMI'NETTE**

RUE DES ALPES
Z.A.
68127 NIEDERHERGHEIM

Téléphone : 03 89 49 94 76 **Fax :** 03 89 49 95 48
Portable :

Site Internet : http://www.cheminette.fr
E-mail : contact@cheminette.fr

Responsabilité légale :
HAESSELY ALAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL / PAYAN YVES PRÉSIDENT / EHRHARDT CARMEN DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 47 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	28/11/2022
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	25/11/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	19/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/11/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	28/11/2022
o Isolation des combles perdus	28/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/10/2026 15:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.